



Communiqué

mercredi 24 juin 2015

LMSE : début des déboires juridiques pour Toulouse Métropole ?

**Dernière chance avant que nos associations n'attaquent la
délibération au tribunal administratif**

Le jeudi 9 avril 2015, Toulouse Métropole a voté une délibération prévoyant d'ouvrir le pont de la LMSE aux voitures pour un coût de 1,8 millions d'euros. Ce vote est loin d'avoir fait l'unanimité au sein d'une assemblée plus souvent habituée au consensus : en effet, **un tiers des conseillers métropolitains a voté contre cette délibération.**

Cette ouverture nous apparaît à la fois illégale et sans fondement. Illégale car c'est une **rupture frontale d'un protocole d'accord conclu en 2008** entre nos trois associations et Toulouse Métropole, par lequel celle-ci s'engage à dédier ce pont exclusivement aux transports en commun et aux modes actifs. **Cet accord avait été adopté à l'unanimité** par l'assemblée réunie le 22 septembre 2008.

Sans fondement car cette ouverture va provoquer une asphyxie du campus scientifique. **Ce risque d'asphyxie, dénoncé depuis de nombreuses années par nos associations, est confirmé par l'étude menée pour justifier cette ouverture.** Le pont de la LMSE supportera dès son ouverture **un trafic quotidien de 15 000 véhicules, dont 45% seront uniquement en transit.** La conséquence sera notamment l'augmentation de **25% de la circulation sur l'avenue de Ranguel** où les voitures passent au pied des résidences universitaires, **dégradant la qualité de vie de nos étudiants.**

Il convient également de souligner le **coût significatif de ce projet** qui équivaut à près du **tiers du budget annuel de la métropole pour les aménagements cyclables.**

Ce projet, présenté comme améliorant les conditions de circulation du campus, va au contraire les dégrader, augmentant congestion automobile et la pollution, au moment même où la **Commission Européenne lance une procédure d'infraction contre la France pour violation de la législation sur la qualité de l'air.**

Toulouse Métropole **poursuit avec ce projet une fuite en avant** qui verra inlassablement les nouvelles voies de circulation se remplir de bouchons, **accentuant la pollution, l'insécurité routière et dégradant notre qualité de vie.** Elle fait un aveu clair : **elle ne croit pas en l'efficacité de la politique des transports en commun** portée par Tisséo en particulier celle des

bus en site propre. **Toulouse Métropole admet par cette décision que ces bus n'ont pas une attractivité suffisante** pour concurrencer l'usage des engins motorisés individuels au quotidien.

Nos associations appellent donc à une politique des transports capable de répondre aux enjeux de sécurité, de pollution et de santé publique, en phase avec les restrictions budgétaires. Pour cela un **rééquilibrage des modes de transports en faveur des alternatives à la voiture solo** est indispensable. Transports en commun efficaces, vélo et marche doivent être favorisés et mis en avant.

Pour toutes ces raisons, nos associations ont décidé de démarrer une procédure judiciaire, **en adressant au préalable un recours gracieux à Toulouse Métropole le 9 juin 2015**, qui dispose d'un délai de deux mois pour répondre et annuler le projet. **En l'absence de réponse positive, nos associations attaqueront la délibération** devant le tribunal administratif de Toulouse.

Pour plus d'informations, contacter :

Florian Jutisz, vice-président 2 pieds 2 roues, tél : 06 67 72 57 89

2 pieds 2 roues (ex-Association Vélo)

5, avenue Collignon 31200 Toulouse <http://toulouse.fubicy.org>

Veracruz

DVE - Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne 31062 Toulouse Cedex 9

<http://veracruz.e-monsite.com/>

Les Amis de la terre Midi-Pyrénées

36 rue Bernard Mulé 31400 Toulouse <http://amisdelaterremp.free.fr>